

État-major des Armées État-major de zone de défense de Metz Division appui des formations



2 4 AVR. 2023 Metz. le Nº 502088 /ARM/EMA/EMZD Metz /DIV.ADF/BSI/SSEU/NP

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOQUE de SÉRIÈGE, gouverneur militaire de Metz. officier général de zone de défense et de sécurité Est, commandant de zone terre Nord-est. commandant des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme.

OBJET

: révision PLU - Camon (80).

RÉFÉRENCE

: courriel du 17 avril 2023.

Par correspondance citée en référence, vous me demandez de vous indiquer les éléments visés aux articles L.132-1 et R.132-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Camon.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée n'est grevée par aucune servitude et aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal.

De plus, aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

En conséquence, je ne souhaite ni être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme, ni recevoir pour avis, le projet arrêté.

> Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation, le colonel (T) Dominique LAMBERT, commandant la division appui des formations

BP 30 001 - 57 044 METZ CEDEX 1 martine.florsch@intradef.gouv.fr Dossier suivi par : AAP1 Martine VUILLAUME

1/2

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE:

- DDTM de la Somme.

COPIES:

- COMBdD Creil;
- USID Creil.